



# OSONS LE THÉÂTRE

## REGLEMENT

### Art.1 : Présentation

"Osons le théâtre" est un festival organisé par la FNCTA-comité Hérault en partenariat avec la Mairie de Castries. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

### Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu à 20h30 le vendredi, à 15h00, 18h00 et 21h00 le samedi et à 15h00 et 18h00 le dimanche, du vendredi 25 octobre au dimanche 27 octobre 2024. Les représentations se dérouleront au Foyer communal Hyppolite Paulet - 35, Avenue de Sommières - 34160 Castries.

Les troupes auront accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 16h00 le vendredi, à partir de 14h le samedi pour la troupe qui joue à 17h30 et à partir de 11h le dimanche, pour la troupe qui joue à 15h. Un état des lieux sera fait avec le responsable de la troupe avant l'accès à la scène et aux loges et après la fin du démontage.

### Art.3 : Critères de sélection

Les troupes désirant participer à cet événement doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti, ayant été joué au moins une fois et vu par 1 membre du CA minimum. Ce spectacle ne doit pas avoir été déjà sélectionné à « Osons le théâtre » ou « En scène »
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la candidature et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.
- S'engager à participer aux jours de montage et démontage des éclairages et de la décoration de la salle.
- Les troupes ne pourront candidater qu'avec une seule pièce.

### Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes retenues s'engagent à:

- Respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage (Décors + réglage lumière), la durée du spectacle et le démontage.
- Respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, ouverture des portes, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.
- Fournir un teaser (ou un diaporama) d'environ 1 minute, au plus tard 15 jours avant le début de l'évènement.
- Fournir le jour de l'installation de la salle un panneau de présentation de leur spectacle (H=80cm L=60cm)
- Participer à la diffusion de l'information de l'évènement auprès de leurs contacts et connaissances.

### Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. FNCTA-comité Hérault remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (avec un maximum de 78.21€ - Jauge de 50 - 100 – Tarif de 6€ - 10€)
- Il est prévu un défraiement de **250€** pour les troupes lors de cet événement.
- Un repas est prévu pour la troupe par FNCTA-comité Hérault, le jour de la représentation à 12h, ou 23h suivant la date et l'heure de la représentation.



# OSONS LE THÉÂTRE

## **Art.6 : Dossier de candidature**

Les candidatures se feront en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe et suivant le formulaire proposé. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (**Tous les comédiens sur scène devront être affiliés**)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (facultatif **mais recommandé**)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage (Décors+réglage lumière) et de démontage. (**En minutes**)
- N° de l'autorisation SACD.
- Vos impossibilités.
- Affiche, photo, plan feu. (**Les 3 sont impératifs et obligatoirement au format JPG ou PNG (ou PDF pour le plan feu)**)

## **Art.7 : Equipements techniques**

L'équipement technique pour cet évènement est assez complet et tiendra compte des plans feu de chaque troupe. La conduite son et lumière sera assurée, par 1 ou 2 membres de la troupe. Le régisseur professionnel de la manifestation fera le réglage des lumières en présence du ou des techniciens de la troupe et n'assurera pas la conduite.

## **Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection**

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

## **Art.9 : Participation à l'évènement**

Tous les comédiens, techniciens et metteurs en scène, membres des troupes sélectionnées, pourront entrer librement aux représentations des autres troupes et sont vivement invités à le faire. Notamment les troupes qui jouent le weekend et qui seront sur place pour les 2 autres représentations. Les troupes s'engagent (2 pers. mini.) à participer à l'inauguration, le 25 octobre à 19h, suivie d'un buffet offert par la Municipalité de Castries, et à assister à la représentation du 27 octobre suivie du pot de clôture.

## **Art.10 : Impératifs**

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement.

**La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de la candidature.**

**Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire de candidature.**

**Didier MENAGER** - Référent "Osons le Théâtre"  
**06 33 56 52 22**  
[didiermenager@hotmail.fr](mailto:didiermenager@hotmail.fr)

**Yvon SALES** - Référent adjoint "Osons le Théâtre"  
**06 77 07 27 79**  
[yvon.sales815@orange.fr](mailto:yvon.sales815@orange.fr)